

# Lutte de classe

## Contre-réforme ou réforme contre-révolutionnaire ?

Question de sémantique. Quelle est la différence entre « *contre-réforme* » et « *réforme contre-révolutionnaire* » ?

La locution nominale *contre-réforme* suggère un retour en arrière, pourquoi pas jusqu'à l'Ancien régime, d'où les références répétées à 1789 par ceux qui l'ont remise au goût du jour. De plus lorsque l'on jette un oeil dans un dictionnaire, on trouve une seule définition qui nous renvoie à la contre-réforme (réforme avec ou sans majuscule) des catholiques, au XVIe et XVIIe siècles, qui suivit la Réforme des protestants. Donc, l'usage habituel de cette locution se rattache directement à l'histoire des religions et non à la lutte des classes.

Le substantif *réforme* sert de base à la construction d'un autre substantif en lui octroyant le suffixe *isme*, qui caractérise une doctrine, un système : le réformisme.

La locution *contre-réforme* signifie qu'il y a remise en cause d'une réforme. Si par extension dans la terminologie politique, combattre les contre-réformes signifie que l'on défend les réformes progressistes obtenues dans le passé, par contre cela peut signifier aussi implicitement ou laisser sous-entendre, qu'on adhère ou que l'on est susceptible d'adhérer au concept du réformisme en général, puisque la réforme est intimement lié au concept du réformisme et qu'il en constitue l'objectif final, rien ne laisse en tout cas supposer catégoriquement le contraire, donc toutes les interprétations restent possibles.

Dans l'expression *réforme contre-révolutionnaire*, *contre* est postposé et accompagné d'un adjectif, il sert maintenant à former une nouvelle locution adjectivale qui à la valeur d'un déterminant, dans laquelle le déterminant *révolutionnaire* a remplacé le substantif *réforme*. Cette locution a pour objet de préciser le sens que l'on entend donné au substantif *réforme* ou de le modifier par rapport à sa signification d'origine : *changement en vue d'une amélioration*.

Le suffixe *aire* n'est pas référencé dans le dictionnaire, il exprime un contenant, ou l'adhésion à un concept, ou encore une action : un formulaire est un recueil de formules en mathématiques ; un révolutionnaire milite pour la révolution, concept auquel il est censé adhérer ; un prestataire est censé fournir une prestation.

La définition du dictionnaire de la locution nominale *contre-révolution* indique sans ambiguïté qu'elle a un contenu de classe : *Mouvement politique tendant à détruire les effets d'une révolution*. Par extension, combattre contre les réformes contre-révolutionnaires signifie aussi bien que l'on défend les réformes progressistes obtenues dans le passé, que le concept de révolution auquel renvoie l'usage de la locution contre-révolutionnaire.

On peut noter au passage que l'usage de *contre-réforme* remonte à 1920, selon le *Lexis Larousse* (1975), alors que celui de *contre-révolution* date de 1790, *contre-révolutionnaire* de 1792.

Cette formulation présente donc un avantage indéniable en remettant au cœur de la discussion le concept de révolution sur celle de contre-réforme, dont le contenu est limité et au demeurant ambiguë, sans parler de son origine ou de son usage religieuse.

On peut en effet combattre pour des réformes sans être forcément un révolutionnaire dans certaines conditions. Par contre il est impossible de combattre pour la révolution en étant un réformiste. D'où la nécessité de démasquer les réformistes qui empruntent encore le langage du marxisme.

La contre-réforme des catholiques au XVIe et XVIIe siècle avait pour objet de lutter contre une réforme du catholicisme, sans remettre en cause fondamentalement les bases de la religion catholique. Par extension, on peut dire que lutter contre les contre-réformes, ne suffit pas pour

remettre en cause les fondements du capitalisme qui a servi de base économique aux réformes (pour qu'il en soit autrement, il faudrait commencer par remettre en cause son pouvoir politique...).

A une époque de réaction sur toute la ligne, où la marge de manœuvre du réformisme traditionnel est quasiment nulle, l'expression réforme contre-révolutionnaire me semble mieux adaptée à la terminologie politique à la locution nominale contre-réforme.